

**Sujet :** Pré inscription badges déchèteries communautaires

**De :** "Arnaud BOUSSIE" <a.boussie@cc-aspres.fr>

**Date :** 07/11/2014 09:02

**Pour :** ""Mairie Banyuls des Aspres"" <mairie.banyuls.dels.aspres@wanadoo.fr>, "Mairie de brouilla" <mairiebrouilla@orange.fr>, ""mairie de Calmeilles"" <mairie.calmeilles@wanadoo.fr>, ""Mairie de camelas"" <camelas@wanadoo.fr>, ""mairie de castelnou"" <communedecastelnou@wanadoo.fr>, ""Mairie de Fourques"" <mairie.fourques66@wanadoo.fr>, ""mairie de Oms"" <mairie.oms@free.fr>, ""mairie de Passa"" <mairie-de-passa@wanadoo.fr>, ""Mairie de Sainte Colombe"" <mairie.sainte.colombe@wanadoo.fr>, ""Mairie de Terrats"" <mairie.terrats@wanadoo.fr>, "Mairie de Thuir" <mairie@thuir.fr>, 'Mairie de Tordères' <mairie-de-torderes@wanadoo.fr>, ""Mairie de Tresserre"" <Mairie-de-tresserre@wanadoo.fr>, ""Mairie de Trouillas"" <mairie.trouillas@wanadoo.fr>, ""Mairie Saint Jean Lasseille"" <mairie.st.jean.lasseille@wanadoo.fr>, ""Mairie villemolaque"" <commune-villemolaque@orange.fr>, <mairie.caixas@orange.fr>, <mairiedellauro@neuf.fr>, ""MONTAURIOL Nicky Guldemont"" <nickyguldemont@hotmail.com>, <montauriol.mairie@orange.fr>

**Copie à :** <t.blot@cc-aspres.fr>, "Sylvia PENA" <s.pena@cc-aspres.fr>, ""Jeanne BOUCHAL "" <jm.bouchal@cc-aspres.fr>, ""Jean-Claude Peralba"" <mairie.villemolaque.jcp@orange.fr>, "Bernard Sanchez" <b.sanchez@cc-aspres.fr>, "Christophe BRIAL" <accueil.technique@cc-aspres.fr>

Chers et chères collègues,

Afin de préparer la pré-inscription de nos administrés pour l'obtention de badges déchèteries, veuillez trouver ci-joint les documents qui vous expliqueront cette démarche et qui vous aideront dans cette tâche (note explicative).

Sur le tableau Excel un onglet est consacré à chaque commune.

Il sera nécessaire de me retourner ce tableau Excel début d'année 2015.

De plus veuillez trouver ci-joint une affiche pouvant être apposée dans vos locaux permettant de communiquer sur cette démarche.

Cette affiche sera également diffusée dans les déchèteries de Thuir et Trouillas.

A l'appui de cette communication un article paraîtra également sur l'indépendant.

En vous remerciant par avance.

Arnaud BOUSSIE

*Collaborateur Ingénierie*

*Services Eau / Assainissement & Déchets*

Communauté de Communes des Aspres

Centre Technique Communautaire

route de castelnou

66 300 THUIR

Tél. : 04.68.66.13.92 - Fax : 04.68.35.14.92



*Adoptez l'Eco-attitude, n'imprimez ce mail que si nécessaire !*

# RÉSERVATION DE VOS BADGES D'ACCÈS DÉCHÈTERIES



**C'EST DÈS MAINTENANT AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE.**



La Communauté de Communes des Aspres a décidé de moderniser ses outils de gestion de déchèteries ainsi courant 2015 les ponts bascules seront mis en service et une gestion informatisée des apports viendra suppléer le système actuel.

Afin de pouvoir continuer à accéder à vos déchèteries de Thuir et Trouillas des badges d'accès vous seront délivrés.

**Dès à présent vous pourrez ainsi vous rendre auprès de votre mairie afin de commander votre badge. Réservation jusqu'au 1er janvier 2015.**

## PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTE INSCRIPTION :

- votre carte d'identité
- un justificatif de domicile
- la ou les cartes grises de votre ou vos véhicules qui seront susceptibles d'accéder aux déchèteries.

## BON À SAVOIR :

**Les élus de de la Communauté de Communes des Aspres ont décidé d'instaurer une tarification pour les professionnels uniquement. Ainsi à ce jour aucune tarification, ni quota n'ont été instaurés pour les apports des particuliers.**

## **NOTE EXPLICATIVE :**

### Pré-inscription des administrés pour l'obtention d'un badge d'accès aux déchèteries intercommunales

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des déchèteries communautaires de Thuir et Trouillas, il a été décidé de moderniser ces sites, notamment au travers d'une nouvelle gestion et suivi des apports.

Des ponts bascules avec des barrières levantes et des bornes d'accès ont ainsi été installés sur chaque site.

#### **Tarification sur les déchèteries de Thuir et Trouillas :**

Beaucoup d'administrés s'interrogent vis-à-vis de ces nouveaux dispositifs et notamment sur le fait que l'accès à leurs déchèteries devienne payant.

Le 23 septembre 2014, les élus de de la Communauté de Communes des Aspres ont ainsi décidé d'instaurer une **tarification pour les professionnels uniquement**.

Ainsi à ce jour aucune tarification, ni quota n'ont été instaurés pour les apports des particuliers.

Toutefois si des petits professionnels ne s'identifiaient pas auprès de vos services comme tel, les statistiques de collecte et d'apports de chaque usager amènera la CC Aspres à s'interroger sur la nature de l'apporteur afin que les décisions communautaires soient appliquées.

#### **Pré-inscription de nos administrés:**

Ainsi afin de pouvoir réaliser des badges d'accès à nos administrés une pré-inscription de ces derniers est nécessaire afin que soient encodées leurs badges.

Cette pré-inscription devra se faire de la manière suivante :

- 1) Une information sera diffusée via l'Indépendant, le site internet de la CC-Aspres et nos déchèteries afin d'inviter chacun de nos administrés à venir s'enregistrer auprès de sa mairie pour l'obtention d'un badge d'accès (vous pourrez également relayer cette information au travers de vos flashes communaux).

- 2) Un tableau Excel vous sera fourni avec un certain nombre d'administrés déjà présents (données extraites du fichier client SAUR).

Ainsi pour certains d'entre eux il suffira de compléter les informations requises.

Pour les administrés non présents sur votre tableau il suffira de les inclure.

- 3) Chaque commune disposera d'un tableau qui lui est propre et devra enregistrer les informations demandées. Certaines informations sont obligatoires d'autres facultatives mais bien entendu obtenir un maximum de données est primordial.
- 4) Afin d'avoir des informations exploitables je vous demanderai de remplir le fichier Excel qui vous est fourni. Bien entendu vous pouvez recueillir les informations sur format papier mais il sera nécessaire de les retranscrire sous format informatique.
- 5) *Avant toute pré-inscription il sera primordial de procéder aux mêmes vérifications d'usages auprès de vos administrés, à savoir :*
- Demande d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité.
  - Carte grise du ou des véhicules qui se rendront en déchèteries.

Le but de cette démarche est d'éviter que des habitants n'étant pas de notre territoire obtiennent des badges d'accès.

- 6) *Une attention particulière devra de plus être apportée aux **professionnels**.*

En effet les élus de la Communauté de Communes ont décidé d'instaurer pour les professionnels de notre territoire, accédant aux déchèteries intercommunales, une tarification suivant le type de déchets apportés. Ainsi les professionnels voulant se rendre sur ces sites devront s'identifier en tant que tels auprès de vos services.

Pour plus d'informations merci de contacter :

Arnaud BOUSSIÉ – 04.68.66.13.92

Po Le Vice-Président

**Jean Claude PERALBA**